

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 février, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

**Convocation faite le 29 janvier 2024**

**Nombre de délégués présents : 25**

**Nombre de voix : 116**

**Présents titulaires (22) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers  
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités  
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements  
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais  
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut  
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo  
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

**Présents suppléants (3) :**

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Thierry MARTY pour la Communauté d'agglomération du Libournais  
Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

**Excusés (25) :**

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes  
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise  
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole  
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais  
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud  
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Xavier DANAY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord  
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax  
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan  
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole  
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Stéphane MOTTIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan  
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret  
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

**Pouvoirs (5) :**

Monsieur Serge ARCOUET à Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY  
Monsieur Benoist AULANIER à Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Monsieur Claude BAUDIN à Monsieur Frankie ANGEBAULT  
Monsieur Marc OXIBAR à Monsieur Renaud LAGRAVE  
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

---

## **DELIBERATION 2024\_004 : AVIS DES COMITES DE BASSIN SUR LA POURSUITE DES ACTIONS DE COVOITURAGE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés et approuvés par le Préfet de la Gironde en date du 16 janvier 2024,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les délibérations 2018\_011, 2020\_016, 2020\_026, 2021\_019, 2022\_021, 2023\_002, 2023\_019 et 2023\_031 du Comité Syndical relatives à la composition des bassins d'intermodalité et à la désignation des délégués de bassin,

**Considérant** la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

**Considérant** que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

**Considérant** les résultats de l'étude de potentiel de covoiturage présentés lors des Comités de Bassin de décembre 2023,

**Considérant** les avis favorables votés par l'ensemble des Comités de Bassin de Nouvelle-Aquitaine Mobilités en décembre 2023 sur :

- **L'approfondissement de l'étude de potentiel de covoiturage sur les corridors identifiés comme importants,**
- **La mise en place d'un marché mutualisé pour l'animation du covoiturage et le dépôt d'un dossier pour un financement via le Fonds vert,**
- **La mise en place d'un marché mutualisé d'acquisition de panneaux de covoiturage et le dépôt d'un dossier pour un financement via le Fonds vert.**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **De valider les avis des Comités de Bassin de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Renaud LAGRAVE  
Date de signature : 14/02/2024  
Qualité : Signature des documents PDF par le président de Nouvelle-Aquitaine Mobilités

**Renaud LAGRAVE,**

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

L'an deux mille vingt-trois, le 22 décembre, le Comité de Bassin Gironde Garonne du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH

**Présents titulaires (4) :**

Monsieur Michel COUZIGOU pour Communauté d'Agglomération Val de Garonne  
Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Frédéric MELLIER pour Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Edouard QUINTANO pour la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

---

## AVIS 2023\_01 SUR L'ÉTUDE DE POTENTIEL DE COVOITURAGE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les délibérations n°2018\_11 et 2023\_1009\_031 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 9 octobre 2023 relative à la désignation des délégués de bassin,

**Considérant** la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

**Considérant** la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

**Considérant** que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

**Considérant** la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama du potentiel de covoiturage;

- une phase de **conception** d'une offre de service de covoiturages optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour répondre aux différents potentiels

**Considérant** la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

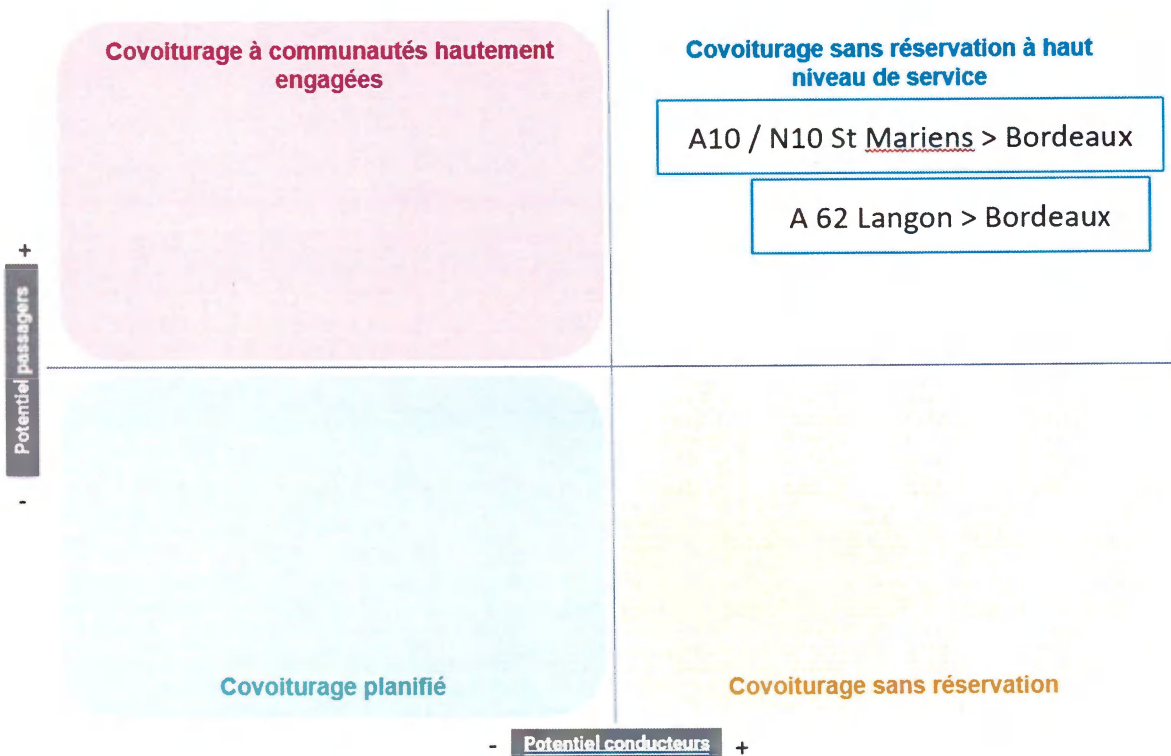
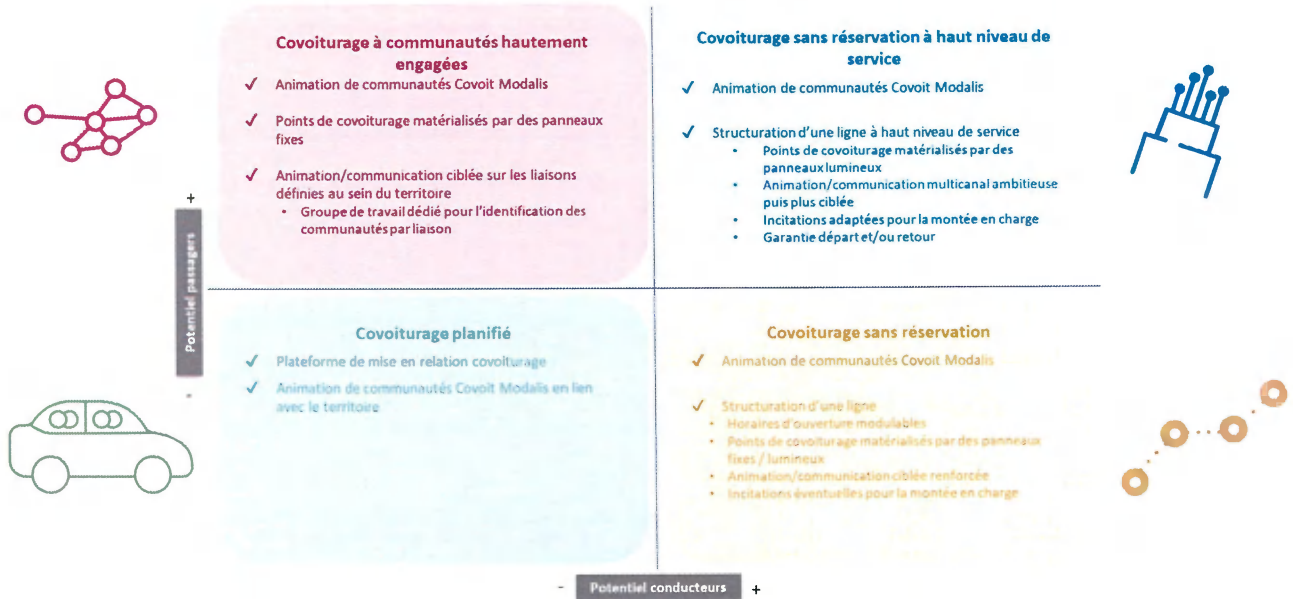
**Considérant** les études de potentiel de covoiturage sur les corridors et la volonté d'approfondissement des résultats,

**Le Comité de Bassin donne un avis positif :**

- **Sur la valorisation de la plateforme de covoiturage Covoit Modalis comme outils à déployer sur l'ensemble du territoire.**
- **Sur la typologie des corridors covoiturage et les conclusions de l'étude sur le classement des corridors étudiés dans cette typologie (Annexe 1 du présent Avis)**
- **Sur l'approfondissement de l'étude de potentiel de covoiturage sur les corridors de type « communautés hautement engagées » et « covoiturage sans réservation » par Nouvelle-Aquitaine Mobilités**
- **Sur la mise en place un marché mutualisé pour l'animation du covoiturage par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et un dépôt de dossier pour un financement via le fonds vert**
- **Sur la mise en place un marché d'acquisition de panneau de covoiturage par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et un dépôt de dossier pour un financement via le fonds vert**

Le Président du bassin Gironde  
Garonne,

Annexes



L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre, le Comité de Bassin Landes Pyrénées du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur NICOLAS PATRIARCHE

**Présents titulaires (2) :**

Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine

---

## AVIS 2023\_01 SUR L'ÉTUDE DE POTENTIEL DE COVOITURAGE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les délibérations n°2018\_11 et 2023\_1009\_031 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 9 octobre 2023 relative à la désignation des délégués de bassin,

**Considérant** la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

**Considérant** la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

**Considérant** que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

**Considérant** la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama du potentiel de covoiturage;
- une phase de **conception** d'une offre de service de covoiturages optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour répondre aux différents potentiels

**Considérant** la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

**Considérant** les études de potentiel de covoiturage sur les corridors et la volonté d'approfondissement des résultats,

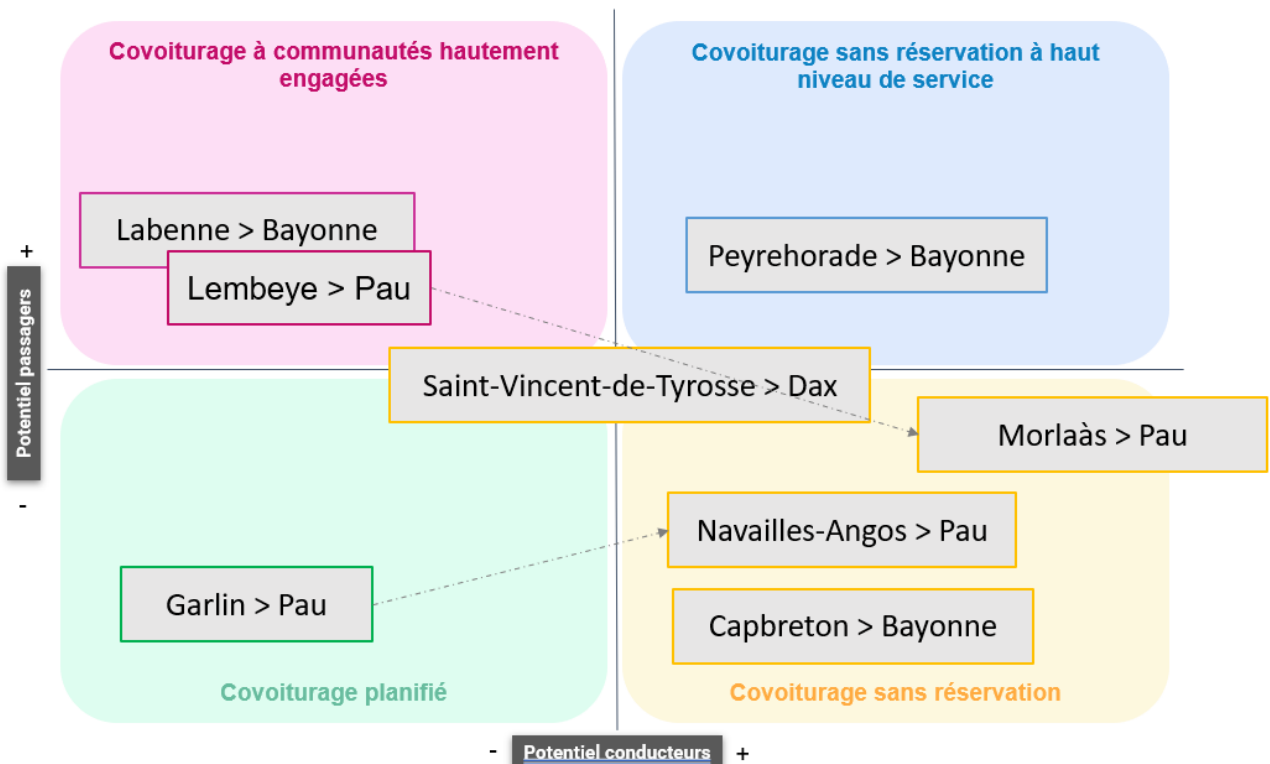
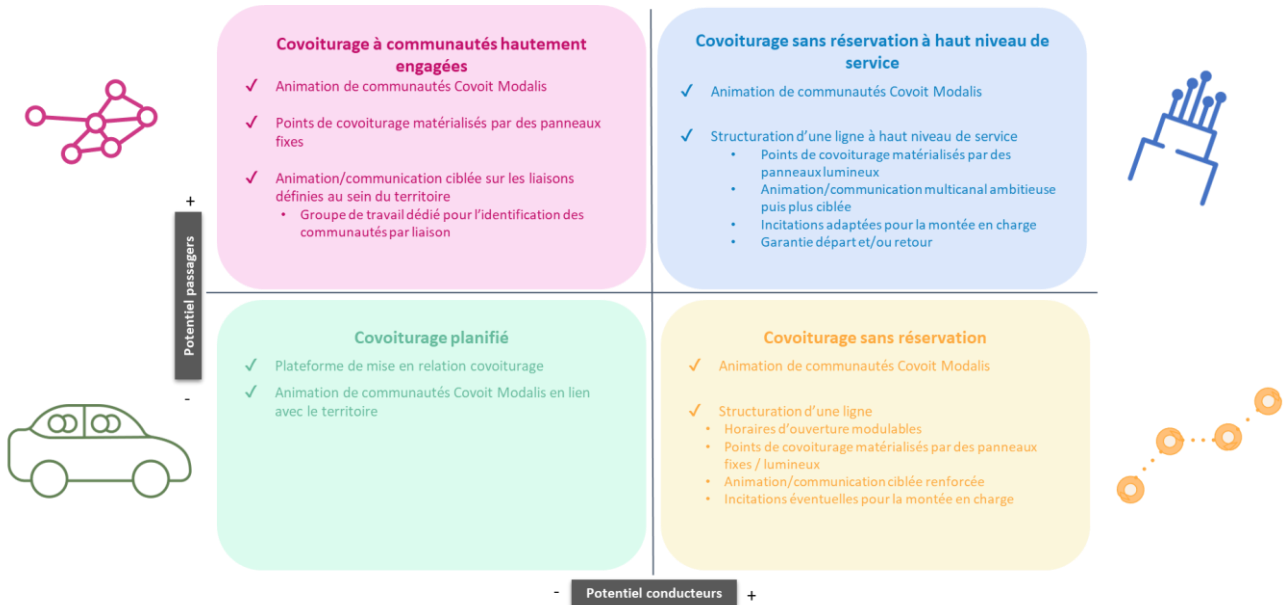
**Le Comité de Bassin donne un avis positif :**

- **Sur la valorisation de la plateforme de covoiturage Covoit Modalis comme outils à déployer sur l'ensemble du territoire.**
- **Sur la typologie des corridors covoiturage et les conclusions de l'étude sur le classement des corridors étudiés dans cette typologie (Annexe 1 du présent Avis)**
- **Sur l'approfondissement de l'étude de potentiel de covoiturage sur les corridors de type « communautés hautement engagées » et « covoiturage sans réservation » par Nouvelle-Aquitaine Mobilités**
- **Sur la mise en place un marché mutualisé pour l'animation du covoiturage par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et un dépôt de dossier pour un financement via le fonds vert**
- **Sur la mise en place un marché d'acquisition de panneau de covoiturage par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et un dépôt de dossier pour un financement via le fonds vert**

**Le Président du bassin Landes  
Pyrénées,**



Annexes



L'an deux mille vingt-trois, le 08 décembre, le Comité de Bassin Sèvres Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand AYRAL

**Présents titulaires (4) :**

Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'Agglomération de la Rochelle

Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur Pierre RAMBAULT pour CC Thouarsais

Monsieur Dominique SIX pour Communauté d'Agglomération du Niortais

---

## AVIS 2023\_01 SUR L'ÉTUDE DE POTENTIEL DE COVOITURAGE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les délibérations n°2018\_11 et 2023\_1009\_031 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 9 octobre 2023 relative à la désignation des délégués de bassin,

**Considérant** la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

**Considérant** la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

**Considérant** que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

**Considérant** la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama du potentiel de covoiturage;

- une phase de **conception** d'une offre de service de covoiturages optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour répondre aux différents potentiels

**Considérant** la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

**Considérant** les études de potentiel de covoiturage sur les corridors et la volonté d'approfondissement des résultats,

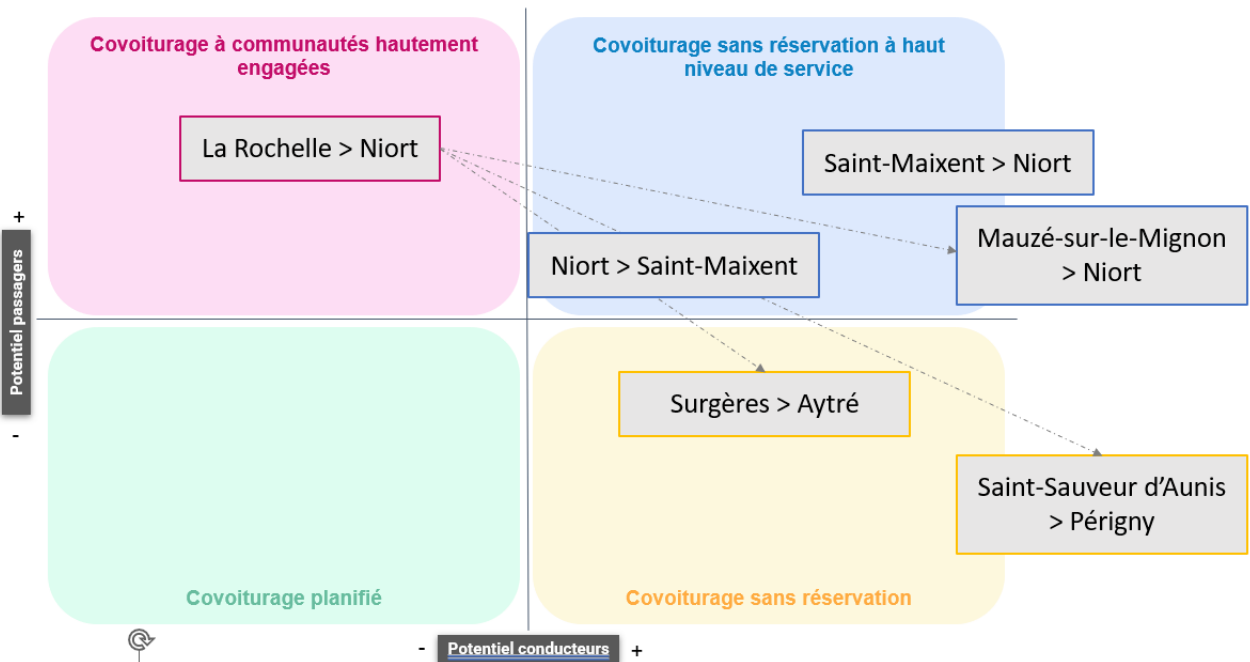
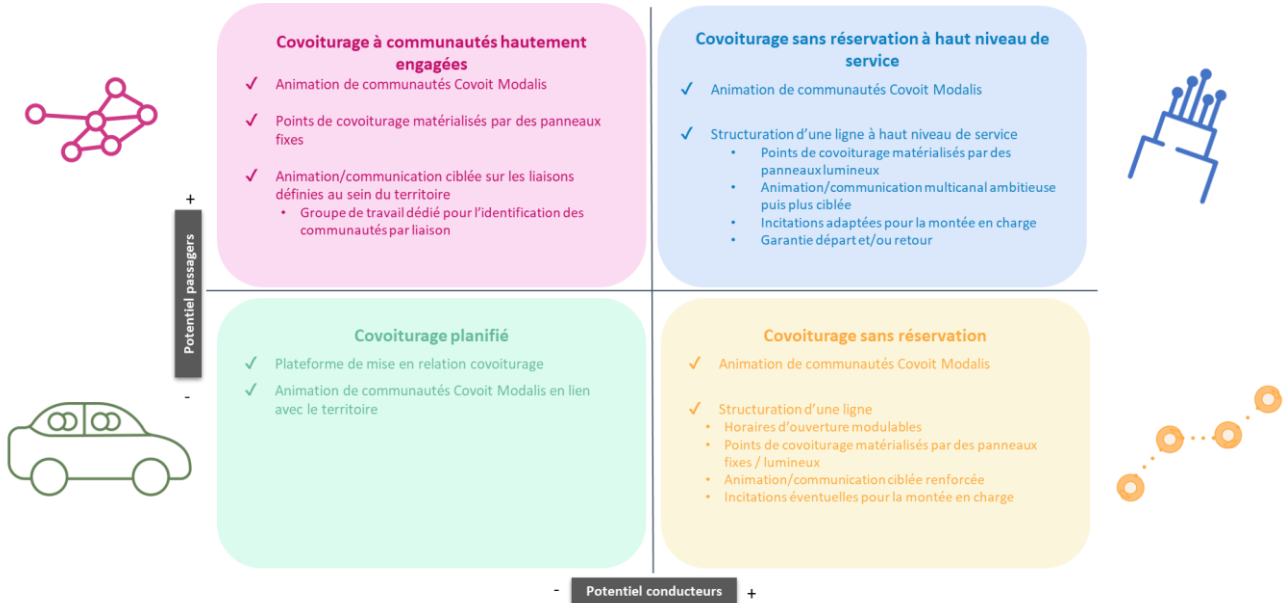
**Le Comité de Bassin donne un avis positif :**

- **Sur la valorisation de la plateforme de covoiturage Covoit Modalis comme outils à déployer sur l'ensemble du territoire.**
- **Sur la typologie des corridors covoiturage et les conclusions de l'étude sur le classement des corridors étudiés dans cette typologie (Annexe 1 du présent Avis)**
- **Sur l'approfondissement de l'étude de potentiel de covoiturage sur les corridors de type « communautés hautement engagées » et « covoiturage sans réservation » par Nouvelle-Aquitaine Mobilités**
- **Sur la mise en place un marché mutualisé pour l'animation du covoiturage par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et un dépôt de dossier pour un financement via le fonds vert**
- **Sur la mise en place un marché d'acquisition de panneau de covoiturage par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et un dépôt de dossier pour un financement via le fonds vert**

**Le Président du bassin Sèvres  
Atlantique,**



Annexes



L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre, le Comité de Bassin Vienne Charentes du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Frankie ANGEBAULT

**Présents titulaires (4) :**

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour Communauté Urbaine du Grand Poitiers

Madame Sylvie AUBERT pour Communauté Urbaine du Grand Poitiers

Monsieur Michel GERMANEAU pour Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Monsieur Hindeley MATTARD pour Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld

---

## **AVIS 2023\_01 SUR L'ÉTUDE DE POTENTIEL DE COVOITURAGE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les délibérations n°2018\_11 et 2023\_1009\_031 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 9 octobre 2023 relative à la désignation des délégués de bassin,

**Considérant** la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

**Considérant** la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

**Considérant** que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

**Considérant** la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama du potentiel de covoiturage;

- une phase de **conception** d'une offre de service de covoiturages optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour répondre aux différents potentiels

**Considérant** la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

**Considérant** les études de potentiel de covoiturage sur les corridors et la volonté d'approfondissement des résultats,

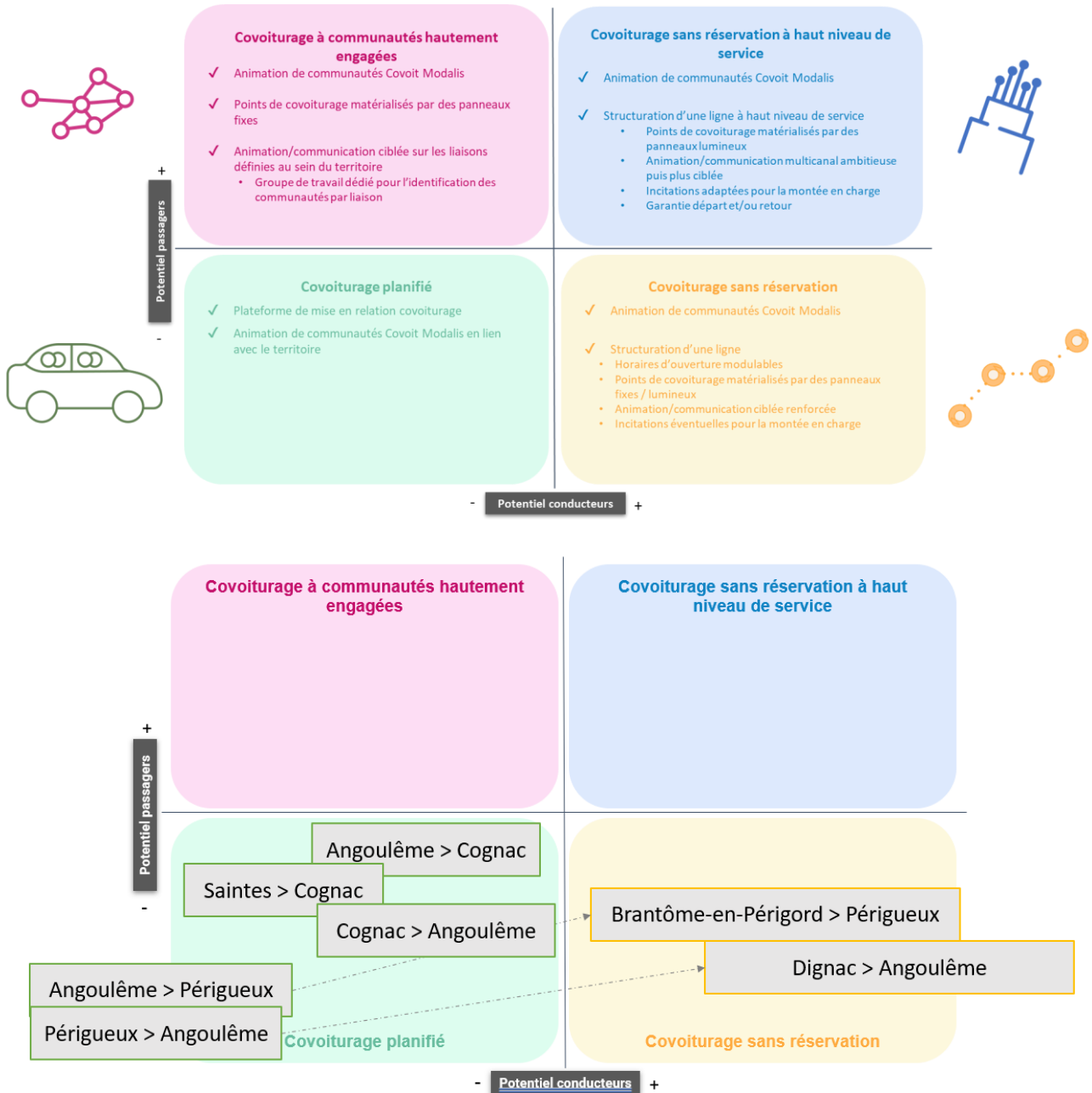
**Le Comité de Bassin donne un avis positif :**

- **Sur la valorisation de la plateforme de covoiturage Covoit Modalis comme outils à déployer sur l'ensemble du territoire.**
- **Sur la typologie des corridors covoiturage et les conclusions de l'étude sur le classement des corridors étudiés dans cette typologie (Annexe 1 du présent Avis)**
- **Sur l'approfondissement de l'étude de potentiel de covoiturage sur les corridors de type « communautés hautement engagées » et « covoiturage sans réservation » par Nouvelle-Aquitaine Mobilités**
- **Sur la mise en place un marché mutualisé pour l'animation du covoiturage par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et un dépôt de dossier pour un financement via le fonds vert**
- **Sur la mise en place un marché d'acquisition de panneau de covoiturage par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et un dépôt de dossier pour un financement via le fonds vert**

**Le Président du bassin Vienne  
Charentes,**



Annexes



L'an deux mille vingt-trois, le 01 décembre, le Comité de Bassin Limousin Périgord du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur GILLES BEGOUT

**Présents titulaires (5) :**

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole  
Monsieur Gérard BAGNOL pour l'Agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Christian PRADAYROL pour l'Agglomération du Bassin de Brive  
Monsieur Olivier GEORGIADES pour le Grand Périgueux  
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la communauté d'Agglomération Bergeracoise

---

## **AVIS 2023\_01 SUR L'ÉTUDE DE POTENTIEL DE COVOITURAGE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** les délibérations n°2018\_11 et 2023\_1009\_031 des Comités Syndicaux du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et du 9 octobre 2023 relative à la désignation des délégués de bassin,

**Considérant** la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

**Considérant** la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

**Considérant** que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

**Considérant** la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama du potentiel de covoiturage;

- une phase de **conception** d'une offre de service de covoiturages optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour répondre aux différents potentiels

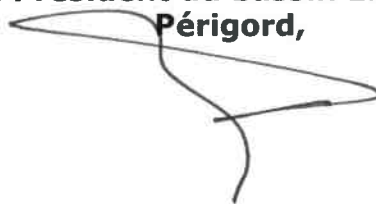
**Considérant** la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

**Considérant** les études de potentiel de covoiturage sur les corridors et la volonté d'approfondissement des résultats,

**Le Comité de Bassin donne un avis positif :**

- **Sur la valorisation de la plateforme de covoiturage Covoit Modalis comme outils à déployer sur l'ensemble du territoire.**
- **Sur la typologie des corridors covoiturage et les conclusions de l'étude sur le classement des corridors étudiés dans cette typologie (Annexe 1 du présent Avis)**
- **Sur l'approfondissement de l'étude de potentiel de covoiturage sur les corridors de type « communautés hautement engagées » et « covoiturage sans réservation » par Nouvelle-Aquitaine Mobilités**
- **Sur la mise en place un marché mutualisé pour l'animation du covoiturage par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et un dépôt de dossier pour un financement via le fonds vert**
- **Sur la mise en place un marché d'acquisition de panneau de covoiturage par Nouvelle-Aquitaine Mobilités et un dépôt de dossier pour un financement via le fonds vert**

**Le Président du bassin Limousin  
Périgord,**



Annexes

